

Le nommé Tamdje Djiakou âgé 34 ans, accusé d'avoir entretenu des violences sexuelles avec une fillette de 13 ans a été mis en liberté par le juge d'instruction chargé de cette affaire.

La libération du présumé abuseur sexuel d'enfant par les instances judiciaires de la ville de Kribi le 9 mars dernier a provoqué une vague d'indignation chez les associations de défense de droit de l'enfant.

« Nous avons été scandalisés de constater qu'à Kribi, un homme de 34 ans ayant entretenu de violences sexuelles constants sur une fillette de 13 ans a été mis en liberté par un juge d'instruction », écrit le secrétaire général de l'association "Enfants du monde-Cameroun" au ministre de la Justice dans une correspondance datée du 21 mars dernier et dont Le Messenger a pu avoir copie.

Cette association qualifie d'« odieux » l'acte du tribunal. « Ce qui peut traumatiser l'enfant à vie par la perte précoce de la virginité, les saignements, les fistules vaginales, l'irritation vaginale, les rapports sexuels douloureux, les douleurs pelviennes chroniques, les infections urinaires, et bien d'autres. Les rapports sexuels imposés à un jeune âge réduisent la maîtrise de la sexualité chez la victime, d'où son exposition aux maladies sexuellement transmissibles », précise-t-elle.

Ainsi, Messenger rapporte que cette association de défense des droits de l'enfant vient de saisir le ministre de la Justice et menacent de manifester si justice n'est pas rendue.